

Chapitre XXVII

**LA VIE HISTORIQUE DE SAINT-MANDRIER
ENTRE LE XVI^e SIÈCLE ET LE SEUIL DE LA RÉVOLUTION**

Pour les raisons que nous avons déjà indiquées au cours de notre histoire, l'existence des terres de Saint-Mandrier (ou de Cépet) s'est toujours déroulée quelque peu à part ; de celle de Six-Fours d'abord, de celle de notre propre terroir seynoïse ensuite, bien qu'historiquement et administrativement ces terres aient appartenu au vieux patrimoine de la métropole et, depuis 1657, à la commune de La Seyne. Ces raisons ont surtout consisté dans la situation presque insulaire de la presqu'île de Cépet et de l'emprise sur elle de l'État qui, à partir du développement du port militaire de Toulon, commença à y installer d'importants établissements. Et aussi de l'éloignement relatif de son chef-lieu ²²².

C'est pourquoi nous nous sommes trouvé dans l'obligation de leur consacrer ce chapitre spécial pour la période qui s'est déroulée entre le XVI^e siècle et la Révolution, période dont la narration constituera la partie finale de l'histoire de l'Ancien Régime dans notre pays.

L'avènement d'Henry de Navarre (Henry IV) sur le trône de France marqua, à la fin du XVI^e siècle, une ère nouvelle pour la France.

En effet, ce fut surtout à partir de son règne que le port de Toulon prit de l'extension, se modernisa et que sa marine fut augmentée notablement sous l'impulsion féconde de Richelieu, pour s'épanouir plus tard, sous Louis XIV, grâce aux efforts des grands ministres de ce roi.

XVII^e SIÈCLE

Au début de ce siècle, vers l'année 1624, vivait à Toulon un personnage se disant seigneur de Saint-Mandrier ; c'était un certain Antoine de Salettes, sieur de Mandry, gentilhomme provençal.

Après une vie mouvementée, ce sieur de Mandry aurait finalement rencontré le martyr au Maroc où il n'avait pas voulu abjurer sa foi (d'après Honoré Bouche, *Histoire chronologique de Provence*, tome I^{er}, page 869).

Mais ce M. de Mandry est aussi mentionné dans un acte de 1606 au sujet de travaux à effectuer dans la ville de Toulon (d'après Octave Teissier). Or, en 1613, il aurait été accusé de haute trahison mais il est difficile d'en trouver la preuve. De 1624

222. Ces raisons ont dû valablement jouer pour l'érection de la presqu'île de Saint-Mandrier en commune indépendante ; cette dernière a été obtenue au milieu du XX^e siècle, en 1950. Jusqu'à cette date, Saint-Mandrier formait une section spéciale de la commune de La Seyne.

à 1629, par contre, il eut, paraît-il, un procès avec la cité de Toulon pour une somme de 500 livres que son frère avait léguée, par un testament, à l'hôpital du Saint-Esprit de la ville (Arch. comm. de Toulon antér. à 1789, série F.F.).

De fait, la famille du sieur de Mandry devait appartenir à une haute maison de Toulon alliée aux principales de la ville.

Mais laissons là ce personnage assez énigmatique et peu intéressant, en somme, pour parler de choses plus sérieuses.

Ce fut en février 1660 que le jeune souverain Louis XIV passa une dizaine de jours dans sa bonne ville de Toulon mais on ne trouve pas trace de sa venue à Saint-Mandrier.

La première mention sur l'emploi du prieuré de Saint-Mandrier pour le service de l'État remonterait à 1669, année où des équipages et soldats anémiés, revenant de l'expédition de Candie, furent débarqués et furent cantonnés durant un certain temps dans la zone salubre de la presqu'île de Cépet.

Les archives nous fournissent, là-dessus, les témoignages indiscutables que nous citons ci-après :

Ordonnance du 26 septembre 1669 : « Mgr Henry de Maynier, baron d'Oppède, premier président au Parlement, commandant la province, prescrit de faire tenir à La Goubran un lieu d'infirmerie dépendant de Toulon ; le lazaret de Saint-Mandrier, destiné aux quarantaines, doit être réservé pour recevoir les troupes de Sa Majesté qui doivent revenir de Candie et qu'on attend tous les jours » (Archives du port de Toulon).

« Sépulture à la cathédrale (de Toulon) de M. le chevalier d'Estournel, capitaine-major au régiment de Brandeville-Picard, de retour de Candie, tombé malade à Saint-Mandrier, y décédé le 14 octobre 1669 » (Archives communales de Toulon, série G.G., registre n° 4, 1669). Cité par Octave Teissier.

« Le 10 octobre 1669 (même source, folio 189) : mort de Jacques du Bois, cavalier, venant de Candie ».

« Du 10 au 30 octobre : dix décès, y compris les deux ci-dessus indiqués ; officiers et soldats appartenant au régiment de Vendôme ».

Ces chiffres paraissent indiquer un nombre assez grand de malades hospitalisés à Saint-Mandrier. Il est vrai que ces hommes venaient d'un pays du Levant.

Déjà, en 1654, on avait hébergé un grand nombre de malades dans la presqu'île, malades qui provenaient d'une flotte de quarante vaisseaux ayant participé à une opération contre le royaume de Naples ; cette flotte, décimée par la maladie, avait été obligée de revenir à Toulon, en décembre de cette année 1654, ayant perdu la moitié de ses effectifs (marins et soldats).

FONDATION DIT PREMIER HÔPITAL DE SAINT-MANDRIER (1670)

Ce fut en 1670 que, selon les ordres du roi, il fut procédé à l'achat de terrains dépendant du prieuré afin d'y construire un hôpital destiné à recevoir les malades des armées navales. Il convient, cependant, de noter ici que, bien avant cette époque, la

presqu'île avait reçu, à certains moments, de pauvres malades ou blessés appartenant à des bateaux relâchant au Cros de Georg, lesquels recevaient des secours religieux ainsi que des soins de la part des moines du lieu.

La situation salubre du prieuré, les collines environnantes avec leurs bois, une aération favorable par les vents du large, favorisaient particulièrement le rétablissement des convalescents.

Ce fut le premier établissement hospitalier de la Marine à Saint-Mandrier ; il fut édifié dans des conditions analogues à celles qui avaient présidé à la création de l'hôpital militaire de Tonny-Charente, en 1668, le 15 novembre, dans le prieuré de Saint-Éloi. Le grand Colbert y contribua.

L'établissement royal de Saint-Mandrier fut placé sous le vocable de Saint Louis, roi de France ; c'est, peut-être, ce qui a fait dire à fort à certains auteurs, qu'il avait été fondé sous le règne de ce roi ²²³.

Il dut ouvrir ses portes vers l'année 1672 car, en 1674, il possède déjà un aumônier, le père Gillot qui, cette année-là, et en 1676, fit des dons à l'église des RR. PP. de la Mercy ²²⁴.

L'établissement comprenait deux corps distincts : le prieuré et l'hôpital proprement dit.

Le prieuré, propriété du seigneur de Saint-Mandrier, ne fut annexé à l'hôpital que le 5 juin 1790, jour où il fut acquis comme bien national par la nation pour la somme de 4.620 livres ; à cette époque, il était presque en ruine ²²⁵.

La chapelle avait son entrée du côté de l'orient et elle possédait une cour ; à sa droite se trouvait le logement du prieur, avec une vaste treille, close de murs, regardant au midi. Il y avait également un jardin attenant, de l'autre côté de la cour de la chapelle.

À ces bâtiments s'ajoutaient la bergerie, l'écurie et trois chambres ; en outre, le cellier et le magasin du prieur.

Le tout était entouré d'un mur d'enceinte formant un rectangle de 1.500 à 1.600 mètres carrés de superficie environ. Cela d'après le plan dressé en 1783.

223. Saint-Mandrier fut particulièrement destiné au personnel des escadres royales, tandis que les hôpitaux de la ville (de Toulon) étaient réservés aux militaires de la garnison, aux employés de l'administration de l'Armée, de la Marine, aux ouvriers de l'arsenal.

« La pièce officielle, donnant la date exacte de l'ordre ayant prescrit cette importante création », dit le docteur Bérenger-Féraud, en parlant de l'hôpital de Saint-Mandrier, « ne peut être fournie : 1670 ou 1674, d'après les Archives communales de Toulon ; 1678 ou 1679, selon Denans, mais l'archiviste Vienne s'en tient à 1670, et il semble avoir raison ».

224. Au XVII^e siècle, la Marine française faisait appel aux Pères de la Merci, aimés et honorés des matelots. Le R.P. Séraphin Gillot était aumônier de l'infirmerie de Saint-Mandrier quand le R.P. Grégoire Torride arriva pour sa visite le 21 juin 1682 mais ce dernier ne put la commencer que onze jours après le conseiller Antoine Favier. Le Père Gillot était fort occupé auprès des malades arrivés avec les vaisseaux de l'escadre de l'amiral Duquesne (d'après le docteur Gustave Lambert).

225. Le seigneur de Saint-Mandrier, spirituel et temporel, fut, jusqu'à la Révolution, à notre avis, l'abbé de Saint-Victor, également seigneur de La Seyne et de Six-Fours.

Primitivement, l'hôpital fut construit sur un plan orienté de l'est à l'ouest, mais il était à l'occident du prieuré.

De 1670 à 1700, l'hôpital fut occupé à diverses reprises et selon les besoins du moment.

XVIII^e SIÈCLE

En 1701, pendant la guerre dite de la Succession d'Espagne, une concentration de troupes espagnoles eut lieu aux environs de Toulon en vue d'effectuer des opérations en commun avec les Français. Comme il y eut beaucoup de malades chez les Espagnols durant leur séjour, il se révéla nécessaire d'édifier une construction nouvelle pour servir d'annexe à l'hôpital de Saint-Mandrier.

Cette annexe existait encore en 1783.

Le siège de Toulon, en 1707, provoqua, quelques années plus tard, une fébrile activité dans l'établissement hospitalier qui reçut un grand nombre de blessés et de fiévreux de l'armée française car, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre récit de ce siège, la presqu'île de Cépet ne fut pas occupée par les ennemis malgré la proximité de leurs forces navales.

Les boulets rouges des canons des ouvrages de Balaguier, de l'Éguillette, de la Croupe-Lamalgue et de certaines batteries de la presqu'île qui avaient été maintenues, car des batteries avaient été évacuées sur les ordres du commandement français, craignant des descentes, interdirent en effet à l'escadre anglaise de mouiller en rade des Vignettes et de s'approcher de trop près du littoral de la presqu'île. La seule tentative qui eut lieu vers le cap Cépet, à la pointe de Rascas, fut repoussée et les détachements ennemis rejetés à la mer.

Peste de 1721. — Cette redoutable épidémie, dont nous avons longuement parlé par ailleurs, ne put que donner une vive activité à l'hôpital ; les équipages de navires, qui avaient une patente nette, furent isolés dans cet établissement afin d'être soustraits à la maladie régnante, mais les équipages qui arrivaient à Toulon avec une patente brute furent séquestrés au Lazaret, sur le littoral ouest de la presqu'île.

Malgré ces précautions, on ne put empêcher le fléau de se déclarer à Saint-Mandrier même où un grand nombre de pestiférés durent être soignés. Dans son Histoire des guerres maritimes, Vincent Brun dit (page 186) que, vers la fin de l'année 1721, on brûla tous les meubles de l'établissement afin de limiter la contagion.

Lors de cette épidémie de peste de 1721, on compta à l'hôpital de Saint-Mandrier 371 décès pour un chiffre de 5 à 600 malades environ hospitalisés, si on se base sur la proportion de mortalité donnée par d'Antrechaus pour la ville de Toulon, soit les 14/20 des habitants de cette ville. Sur les 26.276 habitants que comptait Toulon à cette époque, on eut à déplorer 13.283 décès, chiffre porté par d'Antrechaus à 16.000 d'après un nouveau calcul ; le premier consul de Toulon y comprenait, il est vrai, les étrangers décédés qui ne figuraient pas dans le premier dénombrement.

Au seuil de 1742, l'escadre espagnole qui était sur rade de Toulon débarqua 7 à 800 malades à Saint-Mandrier (d'après Vincent Brun). Pendant l'année suivante, les convalescents cantonnèrent à Saint-Mandrier et quand, à la veille de la bataille du cap

Sicié (février 1744), la flotte franco-espagnole appareilla, elle laissa encore 300 malades alliés dans la presqu'île.

XVIII^e SIÈCLE (suite)

La même année 1744, la division du capitaine Delage rentre à Toulon après une croisière sur les côtes de Malte, de Sicile et de Sardaigne. Elle débarqua à Saint-Mandrier une centaine de malades et de contagieux.

L'année suivante, en 1745, le ministre de la Marine, M. de Maurepas, étant venu à Toulon, la construction d'un nouvel hôpital fut décidée. Cet établissement devait être installé dans la ville même, celui de Saint-Mandrier devant désormais être réservé aux contagieux et aux équipages revenant de campagne se trouvant dans de mauvaises conditions ou ayant contracté des affections dans les pays tropicaux et dans les mers du Levant.

En attendant son achèvement, l'hôpital civil toulonnais du Saint-Esprit existant reçut des soldats et des marins blessés, certaines catégories de fiévreux également ; les vénériens furent envoyés à Antibes et d'autres malades à La Valette-du-Var, chez les religieux de l'ordre des Minimes qui reçurent, à cet effet, des indemnités du département de la Marine.

Ce dépôt hospitalier, annexe de Saint-Mandrier, fonctionna jusqu'au XIX^e siècle.

En 1746, Toulon connut encore une grosse concentration de troupes de terre et de mer lors de la nouvelle invasion de la Provence par les impériaux ; les Espagnols, qui avaient toujours beaucoup de malades sur leurs vaisseaux, en débarquèrent à Saint-Mandrier.

En mai 1750, deux bâtiments placés sous les ordres du commandeur de Glandevès reviennent de la Guinée et envoient, dès leur mouillage sur rade, cent trente-trois scorbutiques à Saint-Mandrier.

Les Archives communales de Toulon (série GG) reflètent une période très active pour l'hôpital de la presqu'île, période se situant entre les années 1777 et 1781 (guerre de l'Indépendance américaine).

Mais, en avril 1785, la paix ayant été conclue avec l'Angleterre, quatorze vaisseaux, sept frégates, vingt-cinq navires de transport, qui se trouvaient dans le port espagnol de Cadix vinrent désarmer à Toulon. Ils avaient à bord quatre mille cinq cents hommes de troupe. Les nombreux malades en provenance de cette flotte remplirent l'hôpital de Saint-Mandrier et même le Lazaret. On en logea dans des tentes un peu partout, en raison du manque de place ; les locaux disponibles du bagne et le fort Lamalgue, à Toulon, en reçurent aussi un certain nombre qui n'avaient pu être installés convenablement dans la presqu'île de Cépét.

En 1783, l'hôpital de Saint-Mandrier, avec ses dépendances, couvrait une surface de 27.000 mètres carrés environ. Le bâtiment principal de cet établissement avait la forme d'une équerre ouverte approximativement vers le nord-est. Il était constitué par deux longs pavillons réunis bout à bout à l'angle sud, les deux ailes étant fort semblables.

D'après le plan de 1783, la partie méridionale de l'hôpital contenait le bureau des entrées, la chambre de l'officier de garde, trois salles de douze lits chacune, la boulangerie, la chambre du commis aux vivres, la cuisine et le grand vestibule.

XVIII^e SIÈCLE (suite)

À ces divers locaux s'ajoutaient le dépositaire et le dépôt des hardes et des sacs des malades débarqués.

Quant au pavillon ouest, il comprenait : la prison, le corps de garde, l'entrepôt du matériel, la lingerie, le logement du garde-meuble, quatre salles de douze lits chacune et la pharmacie.

En tout, l'hôpital de Saint-Mandrier offrait, à la fin de l'Ancien Régime, deux cent cinquante-trois lits ; en outre, les deux chambres du prieuré, qui contenait la chapelle et le logement de l'aumônier, pouvaient recevoir des officiers.

Dans la partie nord-est de l'enclos de l'établissement, et en dépendant, il y avait un vaste jardin potager qui fournissait les légumes nécessaires aux pensionnaires ; le cimetière formait un rectangle de 13 mètres sur 37 mètres et il était placé à une centaine de mètres environ de l'angle nord-ouest de l'hôpital.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE 1783

Ce projet, élaboré au cours de l'année 1783, proposait la construction d'un autre pavillon semblable à celui de l'ouest, pavillon à édifier à l'extrémité orientale du bâtiment primitif, l'adjonction d'une troisième aile permettant de porter le nombre de lits à trois cent quatre-vingts et même à quatre cent vingt.

Autour du prieuré, il était prévu de faire des logements pour les médecins, les aumôniers et les administrateurs. Un potager de 560 toises de superficie, à implanter à l'angle est, devait fournir des légumes tandis que la nécropole, déplacée, serait transférée à l'angle nord-ouest des bâtiments. Au sud de cet endroit, là où vers 1880 se trouvera le jardin des sœurs de l'hôpital, se trouvait, à la fin du XVIII^e siècle, un vaste terrain incliné où, disait le projet en question, pourraient être étendus les matelas des décédés.

Car, sous le rapport de l'hygiène, l'hôpital maritime de Saint-Mandrier — comme beaucoup d'établissements similaires de l'époque d'ailleurs — malgré sa situation géographique incomparable, son exposition et son aération, n'offrait pas encore toutes les satisfactions voulues et il réclamait des améliorations ; aussi d'importants projets, dont celui de 1783 était la consécration, avaient-ils été étudiés pour les réaliser. Malheureusement, l'éternelle raison financière (et on sait dans quel état étaient nos finances à la veille de 1789) en retardait l'accomplissement ²²⁶.

226. D'après les renseignements fournis par l'ouvrage du docteur Bérenger-Féraud, médecin en chef de la Marine : *Histoire de Saint-Mandrier près Toulon*, Paris, 1881.